

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 26
Contre : /
Abstention : 1
(FD)

**Objet : Subvention
complémentaire
au CCAS**

DELIBERATION N° 8

L'an deux mil sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le C.C.A.S. connaît à ce jour des problèmes budgétaires dus à des recettes prévues au budget qui ne pourront pas être recouvrées et à des dépenses non prévues au chapitre 012 (remplacements maladies...).

Pour faire face à cette situation, il propose d'allouer au C.C.A.S une subvention complémentaire de 75 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . Décide d'allouer au C.C.A.S. une subvention complémentaire de 75 000 €.
- . Dit que les crédits nécessaires seront ouverts à l'article 657 362 du budget 2017.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication le*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 décembre 2017
Le Maire,

